

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Question : je ne peux pas venir chercher les manuels en août

Réponse : la Fcpe vous remercie d'essayer de vous arranger avec un camarade qui pourra venir chercher les livres pour votre enfant. Si ce n'est pas possible, il faut impérativement nous envoyer un mail au conseil local Fcpe de votre lycée.

FCPE Dumont D'Urville : 07 66 82 04 84 - fcpedumont@gmail.com

FCPE ASPACLE : 07 69 38 17 78 - contact@aspacle.fr

FCPE Fresnel : 07 66 33 59 90 - fcpe.fresnel.14@gmail.com

FCPE Allende : 07 66 30 93 53 - fcpe14.allende@gmail.com

FCPE Rostand : 07 66 83 35 75 - fcpe.rostand.caen@hotmail.com

La pile de manuels sera mise de côté. Votre enfant pourra venir la chercher sur rendez-vous lors des permanences à partir de la mi-septembre.

Attention ! sans accord par mail de notre part, nous considérons que c'est un abandon de commande. Les arrhes ne vous sont pas remboursées.

Question : je suis en difficulté financière. Comment faire ?

Réponse : un dispositif d'aide a été mis en place avec les assistantes sociales du lycée pour vous permettre d'acheter les manuels scolaires.

La fcpe ne peut vendre les manuels qu'à des adhérents. C'est la loi. Pour être adhérent, il faut payer une cotisation de 16 €. Le congrès départemental de la Fcpe 14 a voté la mise en place d'une cotisation de solidarité pour les familles en difficulté financière.

Cette cotisation n'est que de **8 €**. **C'est la seule somme que vous aurez à payer pour vos manuels scolaires.**

La démarche :

- 1- prendre rendez-vous auprès de l'assistante sociale. Elle établira une lettre que vous remettrez aux saisonniers du service des manuels scolaires.
- 2- vous réglerez uniquement 8 € d'adhésion. Les frais de service de 27 € par commande sont pris en charge par l'action des bénévoles de la Fcpe.
- 3- pendant l'été, vous devez faire la démarche Atout Normandie (aide de 70 € de la Région Normandie pour tous les lycéens)
- 4- lors du retrait de vos manuels, vous devrez régler 70 € avec la carte Atout Normandie de la Région.

Question : Mon enfant est en seconde au lycée. Pour la rentrée 2022 il a obtenu le passage en 1ère STMG mais nous ne savons pas encore dans quel lycée il sera affecté. Comment dois je procéder pour la restitution des livres? Doit-on précommander les suivants ?

Réponse

Vous pouvez prendre un rendez-vous en juin-juillet, avec l'option :

1 - Vous et la scolarité de votre enfant

* champs obligatoires

On commence ? *

- ☐ J'effectue ma première inscription dans un lycée (entrée en 2nde ou changement d'établissement)
- Je bénéficie déjà du service, je souhaite revendre mes manuels à la FCPE et retourner mes manuels et effectuer ma
- ☐ nouvelle inscription. Je prends un rendez-vous en juillet pour le retour des manuels et l'inscription (aucun paiement ne sera demandé), et un rendez-vous fin août pour la livraison des manuels
- ☒ Je bénéficie du service et je souhaite revendre mes manuels à la FCPE sans réinscription

Nous vous rachetons vos manuels, cela générera un avoir qu'on vous remboursera par virement. (Venez avec un RIB lors de votre rendez-vous).

Si votre enfant reste à Allende, vous ferez une nouvelle inscription pour les manuels scolaires comme si votre enfant était nouveau à Allende (pas de différence de prix).

1 - Vous et la scolarité de votre enfant

* champs obligatoires

On commence ? *

- ☒ J'effectue ma première inscription dans un lycée (entrée en 2nde ou changement d'établissement)
- Je bénéficie déjà du service, je souhaite revendre mes manuels à la FCPE et retourner mes manuels et effectuer ma
- ☐ nouvelle inscription. Je prends un rendez-vous en juillet pour le retour des manuels et l'inscription (aucun paiement ne sera demandé), et un rendez-vous fin août pour la livraison des manuels
- ☐ Je bénéficie du service et je souhaite revendre mes manuels à la FCPE sans réinscription